

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Mise à niveau de la station d'épuration de 30 000 EH de Capo di Padule sur la commune de Porto-Vecchio.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Porto-Vecchio

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire, Jean-Christophe ANGELINI

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 2 | | 0 | 0 | 2 | | 4 | 7 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
24 a)	Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure ou égale à 10 000 EH.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise à niveau de la station d'épuration de 30 000 EH de Capo di Padule : Le projet concerne la réhabilitation de la station existante. Les travaux de mise à niveau de la STEP permettront de retrouver la conformité de la station d'épuration en équipements et en performances.

Les modifications projetées sont dans un premier temps une destruction de certains ouvrages pour permettre la création de nouveaux ouvrages en lieu et place des existants, et une réhabilitation de certains ouvrages existants. Cela a pour but la mise en place d'une nouvelle filière de traitement de l'eau : procédé d'un bioréacteur à membranes (MBR). Démolition des bassins biologiques existants et du clarificateur.

D'autre part, le mode de rejet des eaux usées traitées sera changé en créant deux modes de rejets différenciés et alternatifs en fonction de la saison et des débits du fleuve U Stabiacciu : un rejet superficiel (identique à celui actuel) dans l'embouchure Stabiacciu et un rejet par infiltration dans le sol naturel au niveau du terrain de l'ancien hippodrome.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à la réhabilitation et la mise à niveau de la station de traitement existante de 30 000 EH de Capo di Padula, située sur la commune de Porto-Vecchio.

Les modifications projetées sont dans un premier temps une destruction de certains ouvrages pour permettre la création de nouveaux ouvrages en lieu et place des existants, et une réhabilitation de certains ouvrages existants. Cela a pour but la mise en place d'une nouvelle filière de traitement de l'eau : procédé d'un bioréacteur à membranes (MBR).

D'autre part, la modification du mode de rejet des eaux traitées intervient, en proposant une solution d'infiltration dans un terrain défini et étudié pour éviter les rejets au Stabiacciu en période estivale.

Ces modifications permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des rejets d'eaux usées traitées au niveau du fleuve U Stabiacciu ;
- Limiter les périodes de rejets : Après réalisation du projet, plus aucun rejet ne sera effectué dans le fleuve U Stabiacciu en période d'étiage.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La filière physico-chimique sera maintenue en fonctionnement. L'ensemble des effluents sera traité au niveau de cette filière pendant toute la durée des travaux.

Le bassin tampon de 1000 m<sup>3</sup> sera conservé pour gérer le surplus de débit entrée de la STEP.

Les ouvrages de dégrillage, déssablage/déshuilage seront conservés. L'ajout d'un tamis de 1 mm sera effectué.

Un nouveau traitement biologique sera mis en place : Bioréacteur à membranes (MBR), pour remplacer la filière biologique existante. Sur les deux files de traitement, sera réalisé un bassin de contact, un bassin d'anaérobie, un bassin d'aération anoxie, et un passage dans le bioréacteur à membrane : ce procédé améliore l'empreinte écologique, la qualité des effluents, l'épaississement des boues. Il permet également de réduire les MES organiques, nutriment et micro-organismes. Ce procédé ne nécessite pas de décanteur secondaire et permet donc une économie de surface et d'infrastructure. Il permet également de s'adapter aux variations de charges entrantes. Les nouveaux bassins biologiques seront réalisés sur l'emplacement des bassins de stabilisation/aération existants. Le clarificateur sera également détruit pour construire à la place, un local air process, le bloc contenant le MBR et le local de pompage.

La filière boues sera conservée.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme mentionné précédemment, tous les ouvrages existants de la filière physico-chimique seront maintenus en fonctionnement lors du projet de mise à niveau de la STEP. L'ensemble des effluents sera traité au niveau de cette filière pendant toute la durée des travaux.

Les réseaux eau et boues existants seront maintenus en fonctionnement.

L'accès à la station d'épuration sera assurée : Le dépotage des réactifs ne sera pas interrompu pendant la durée du chantier.

Les déblais issus de la démolition seront évacués dans un site agréé.

L'organisation du chantier devra permettre une exploitation continue à une capacité de traitement correspondant à la charge actuelle de la station d'épuration.

Le phasage des raccordements permettra, pendant le chantier, d'assurer le maintien en fonctionnement des ouvrages et équipements conservés (prétraitements, bassin tampon, filière physico-chimique, filière boues), l'évacuation de l'ensemble des eaux pluviales du site existant, l'évacuation des boues générées vers la filière boue actuelle,

Si nécessaire, des dévoiements et des conduites provisoires seront prévus pour pouvoir satisfaire aux exigences ci-dessus.

Les installations de chantier, ainsi que les zones de stockage de matériel et matériaux n'interféreront pas avec l'exploitation du site.

Les contraintes et principes suivants ont été respectés dans la phase d'avant-projet de la STEP:

- Intégration dans le site ;
- Accessibilité des ouvrages : circulation, dégagement devant le local, limitation des distances entre les ouvrages ;
- Respect des emplacements dédiés aux nouvelles constructions.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à AUTORISATION au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement à la rubrique 2.1.1.0 "Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales" :  
- Supérieure à 600 kg de DBO5 (A)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise des bâtiments d'exploitation	Total maximum:
Emprise des ouvrages de traitements	1,5 Ha
Zone de rejet intermédiaire (ancien hippodrome)	12 Ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

STEP de Capo di Padula  
Route de Palombaggia  
20137 PORTO-VECCHIO

- Parcelles G1297 (STEP existante)  
- Parcelle G 1298 (Traitement  
tertiaire : filtres biologiques existants)  
- Parcelle G1300 (Zone de rejet  
intermédiaire projetée)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 9 ° 16 ' 50 " 902 Lat. 4 1 ° 33 ' 56 " 487

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

"Évaluation écologique des enjeux du projet" réalisée le 22/06/20217 par  
ENDEMYS, au niveau de la STEP existante et du pointe de rejet au niveau  
du Fleuve U Stabiacciu.

"Etude d'impact" réalisée en 2017 par CETA Environnement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux usées traitées en période hivernale dans la ZNIEFF de type 1 "940004098" : Zone Humide du delta du Stabiacciu. La mise à niveau de la STEP présente une filière MBR permettant de traiter le carbone, l'azote et le phosphore et visant une réduction des bactéries avant rejet dans le milieu. Le rejet est déjà existant dans cette zone et sa qualité sera fortement amélioré après réalisation du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Porto-Vecchio (CP : 20137)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EU traitées seront rejetés dans la zone humide du delta du Stabiacciu (ZNIEFF 1 : 940004098).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'aménagement concernée par le projet de réhabilitation de la STEP présente un risque d'inondation fort à très fort. La zone de rejet intermédiaire projetée de l'hippodrome est en aléa très fort. Le PPRi est approuvé (AP N°00/1020 du 26 juillet 2000). Ce niveau d'aléa d'inondation se caractérise par une hauteur de submersion comprise entre 0.5 m et 1 m et une vitesse d'écoulement comprise entre 0.5 m/s et 1 m/s.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, il est à noter la présence d'une recyclerie (SYVADEC) accolée au terrain de la STEP existante, et pouvant être à l'origine d'une pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration est à proximité de deux zones Natura 2000 : - FR9400588- Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio (à 800 m de la STEP). - FF9400086 - Embouchure du Stabiacciu (à 700 m de la STEP) : Rejet dans cette zone en période hivernale. Le Golfe de Porto-Vecchio est un site NATURA 2000 : FR9402010
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des modifications prévisibles des masses d'eau souterraine en période d'infiltration au niveau de l'ancien hippodrome. Cette zone d'infiltration permettra de rejeter les effluents traités de la station de Capo di Padula, en fonction du débit du Stabiacciu. Pour la station d'épuration du projet, pour infiltrer un débit de 3 782 m <sup>3</sup> /j sur le terrain de l'ancien hippodrome, avec une perméabilité moyenne de 47 l/m <sup>2</sup> /h (perméabilité mesurée) et un temps d'infiltration de 16h/24, on obtient une surface nécessaire de 50 293 m <sup>2</sup> . Le surface disponible est de 12 Ha.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux (curage, terrassement, défrichage, etc.) ne remettant en cause l'intégrité du Stabiacciu n'est prévu dans le projet. Le rejet des eaux traitées n'est prévu qu'en période hivernale. En période d'étiage, le rejet de la STEP sera infiltré au niveau de la ZRI de l'hippodrome. Les impacts sur la biodiversité (habitats naturels/flore/faune) sont présentés dans le formulaire d'évaluation NATURA 2000 joint au présent document.
<b>Milieu naturel</b>			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur les zones naturelles à proximité (ZNIEFF et Natura 2000) sera positif vis-à-vis de la situation actuelle : L'amélioration du traitement des eaux usées contribuera à améliorer la qualité des eaux du fleuve U Stabiacciu.  Les habitats recensés sont non remarquables, communs et banals en Corse (étude environnementale de 2017). Aucuns travaux (curage, terrassement, défrichage, etc.) affectant la qualité des habitats naturels ne sont prévus dans le projet. Par conséquent, aucun impact négatif du projet n'est pressenti.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la station d'épuration restera inchangée. Les nouvelles installations ne devront pas dépasser la surface des bâtiments actuels de la station.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de produits à risques tels que le chlorure ferrique, lait de chaux. Le chlorure ferrique est stocké dans une cuve de 20 m3. Le dépotage est réalisé en extérieur à proximité de la cuve de stockage. Toutes les dispositions de sécurité sont respectées pour le dépotage et les interventions d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation et submersion marine : La station se situe en aléa fort à très fort. En période de crue, Le fonctionnement des filières de la STEP ne sera pas impacté par la crue. Seule la ZRI (ancien hippodrome) sera impactée. Néanmoins cette zone ne présentera aucun ouvrage visible : aire d'infiltration uniquement. De plus lors des périodes d'inondations potentielles (hors étiage) ne s'effectuera pas vers cette zone (rejet vers Stabiacciu). Risque incendie : La station se situe en risque feu de forêt moyen à faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Risques de déversements d'eaux usées non traitées dans le fleuve du Stabiacciu, en cas d'incident sur la station d'épuration. L'amélioration du traitement des eaux usées grâce à la réhabilitation de la STEP contribuera significativement à améliorer la qualité des eaux du Stabiacciu, et à diminuer les risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage des véhicules de chantier. Le fonctionnement des engins. Ces déplacements seront limités dans le temps.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores provoquées par la station seront faibles. L'éloignement de la station à plus de 100 m des habitations et la présence d'une route à proximité réduit la nuisance sonore causée par la station. Les installations respecteront la réglementation en matière de niveau de bruit diurne (5 dB) et nocturne (3 dB), pour l'extérieur des stations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Afin de limiter les odeurs des mesures seront prises : - Limitation des chutes et lieux de dégazage (goulottes, reprises de filtrat) ; - Capotage des prétraitements ; - Utilisation d'engins en bon état (pots d'échappement) et contrôle régulier.</p> <p>La filière physico-chimique sera maintenue en fonctionnement jusqu'à la réhabilitation de la station.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Lors des déplacements des engins, les travaux pourront entraîner, particulièrement s'ils sont effectués en période estivale (lorsque les précipitations sont minimales), des vols de poussières sur les abords de la station : au niveau des chemins de terre. Cet impact sera limité et exclusivement en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Rejets liquides d'eaux usées traitées. Le milieu récepteur est le fleuve U Stabiacciu, au niveau de son embouchure (zone Natura 2000).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux, le débit actuel (190 m<sup>3</sup>/h) sera traité au niveau de la filière physico-chimique. Le rejet sera dégradé en phase travaux pour les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NTK, et Pt, mais la station ne sera pas by-passée. Les concentrations des paramètres de rejet attendues en phase travaux au niveau de l'embouchure du Stabiacciu sont les suivantes : DBO<sub>5</sub> = 127 mg/l, DCO = 424 mg/l, MES = 48 mg/l, NTK = 78 mg/l, Pt = 1 mg/l</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Boues d'épuration et refus de dégrillage, graisses (déchets déjà existants actuellement).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration des bâtiments sera conforme à l'ensemble des restrictions du future PLU. Dans le cadre du projet, il est préconisé d'utiliser du pisé : construction en terre crue. Ce matériau offre une meilleure insertion architecturale de la STEP. La toiture sera de couleur sombre (mate ou satinée) et s'harmonisera avec l'environnement paysager actuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Annexe 8 : Mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire :

- Concernant la flore : Une mauvaise diversité végétale a été constatée. La flore est relativement banale et les espèces présentes sont des espèces inféodées aux milieux perturbés.

- Concernant la faune : Aucune espèce protégée recensée.

De plus, le projet consiste à la reconstruction en lieu et place des ouvrages existants.

Enfin et concernant le rejet du projet : Il sera limité dans le temps au niveau du fleuve U Stabiacciu (suppression des rejets à l'étiage), et la qualité des rejets d'eaux usées traitées sera améliorée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 Annexe 8 : Mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PORTO-VECCHIO

le, 02/12/2021

Signature



Le Maire

Jean-Christophe ANGELINI

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus